

Organiser l’approvisionnement urbain : gestion des flux alimentaires, régulation des espaces d’échanges Quelques réflexions en guise de conclusion

Alexis WILKIN

En 1317, une ordonnance épiscopale, la *Lettre de Vénau*, était édictée dans la Principauté de Liège¹. Elle réglementait en même temps les modalités de circulation des blés et la qualité des denrées mises sur le marché, dans leur plus grande diversité. Ce texte avait un large champ d’application : il était relatif à tout ce qui se vendait de comestible dans la capitale de l’Etat liégeois, et garantissait – ou tentait de garantir – un approvisionnement constant en denrées de base. Il s’assurait ainsi du non-tarissement de ces dernières, en garantissant le prix (en luttant contre la spéculation), la qualité hygiénique, tout en prévenant la fraude sur la qualité et la quantité des denrées. En somme, le texte cherchait de manière générique à protéger le consommateur urbain dans ses activités d’achat de produits alimentaires contre toute forme de grivèlerie ou de concussion. Pour ce faire, il s’appuyait sur une justification très générique et souvent rencontrée dans les textes de l’époque, la volonté de garantir le « commun profit »².

Le caractère énumératif et non spécialisé du document – et de beaucoup d’autres qui lui sont apparentés dans tout l’Occident –, peut sembler déconcertant à un lecteur

¹ L. POLAIN (éd.), *Recueil des ordonnances de la Principauté de Liège*, Bruxelles, 1855-1878, 6 vol., t. I, p. 161-167.

² Sur cette notion, et en particulier sa mobilisation en contexte de vente de nourriture, dans l’espace anglais, voir J. DAVIS, « The Common Good and Common Profit in the Trade Regulations of Medieval English Towns », in J. A. SOLÓRZANO TELECHEA, B. A. BOLUMBURU et J. HAEMERS (éd.), *Los grupos populares en la ciudad medieval europea*, Logroño, 2014, p. 133-150. Plus généralement, voir E. LECUPPRE-DESJARDIN et A.-L. VAN BRUAENE (éd.), *De Bono Communi. The Discourse and Practice of the Common Good in the European City*, Turnhout, Brepols, 2010 et *Il Bene Comune. Forme di Governo e Gerarchie Sociali, Atti dei Convegni del Centro Italiano di Studi sul Basso Medioevo*, Spolète, Accademia Tudertina, 2012.

non averti. Il jette en effet pêle-mêle des dispositions de type économique relatives au renchérissement des prix ; à la nature des denrées ; à leur qualité hygiénique ; aux produits alimentaires autorisés ou bannis ; au lieu de leur transformation ou vente au détail. Cet apparent désordre procède pourtant d'une logique spécifique propre aux sociétés d'Ancien Régime, particulièrement visible dans l'espace urbain. Elle s'appuie sur certaines variables qui garantissaient à la fois la quantité et la qualité de l'approvisionnement. Le souci principal des législations des villes médiévales et modernes était en effet de garantir un flux constant de denrées : celles-ci devaient en même temps être variées, de qualité contrôlée, vendues à des prix compressés, en conciliant les intérêts parfois contradictoires des consommateurs et des producteurs-vendeurs. Cette canalisation des flux se traduisait par des aménagements structurels qui façonnaient la ville : des choix urbanistiques et architecturaux cruciaux accompagnaient le (difficile) acheminement des personnes et des biens en plein cœur des cités. Ce sont ces processus couplés qui forment le cœur de cet ouvrage destiné, comme l'a souligné Isabelle Parmentier, à répondre à un manque historiographique.

Dans son introduction, celle-ci a déjà dégagé les principales lignes de force de cet ouvrage. Les réflexions qui sont offertes ici au lecteur sont autant de pistes synthétiques sur des dynamiques amorcées au Moyen Age – qui forme le socle de notre réflexion – et prolongées jusqu'au seuil du XIX^e siècle.

Variables affectant les flux de denrées et de personnes : contrôle de l'espace

Dès le Moyen Age, les villes en plein développement³ rassemblaient des consommateurs qui n'étaient que partiellement producteurs de leur propre nourriture⁴. Bien sûr, l'agriculture péri-urbaine (avec une ceinture maraîchère qui entourait souvent les villes d'Ancien Régime⁵), voire l'agriculture intra-urbaine, trop souvent

³ Sur ces dynamiques urbaines et rurales, voir notamment, de manière large, S. EPSTEIN, *Town and country in Europe, 1300-1800*, Cambridge, 2001; encore P. GLENNIE et I. WHYTE, « Towns in an agrarian Economy, 1540-1700 », in P. CLARK (éd.), *The Cambridge Urban History of Britain*, vol. II, 1540-1840, Cambridge, Cambridge University Press, 2000. Pour le Moyen Age, B. A. BOLUMBURU et J. Á. SOLÓRZANO TELECHEA (éd.), *Alimentar la ciudad en la Edad Media*, Logroño, 2009. Pour les Pays-Bas, J. A. VAN HOUTTE et A. E. VERHULST, « L'approvisionnement des villes dans les Pays-Bas (Moyen Age et Temps Modernes) », in *Troisième conférence internationale d'histoire économique, Munich 1965*, s. l., 1968, p. 73-77 et *L'Approvisionnement des villes de l'Europe occidentale*, Auch, 1985, (Rencontres de Flaran, V). Voir encore les deux travaux imposants de R. ABAD, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002 et F. FAUGERON, *Nourrir la ville : ravitaillement, marchés et métiers de l'alimentation à Venise dans les derniers siècles du Moyen Age*, Rome, Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 2014.

⁴ A ce sujet, voir par exemple J. NAYLOR et A. WILKIN, « Dynamic interactions ? », in A. WILKIN, J. NAYLOR, A. J. A. BIJSTERVELD et D. KEENE (éd.), *Town and countryside in the Middle Ages. Dynamic interactions*, Brepols, Turnhout, 2015, p. 1-33.

⁵ Le sujet commence aujourd'hui à être à la mode dans l'historiographie. Voir récemment J.-P. LEGUAY, *Terres urbaines : places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Age*, Rennes, 2009. Sur ce sujet pour une période plus tardive, dans l'espace nordique, A. BJÖRKLUND, *Historical Urban Agriculture : Food Production and Access to Land in Swedish Towns before*

sous-estimée, permettaient de répondre à certains besoins. De surcroît, la présence en ville de nombreuses institutions possessionnées à la campagne (églises et couvents ; institutions laïques) et de détenteurs de rentes ou de terres, pouvait garantir un afflux régulier de céréales vers l'espace urbain. Pour les Pays-Bas, jusqu'en 1750, il a ainsi été estimé qu'environ 20 % du sol rural était dans les mains des bourgeois des villes⁶. Il n'empêche... Dans l'Europe nord-occidentale, comme en Italie, c'est-à-dire dans les espaces qui ont été, de la manière la plus spectaculaire, sujets à l'urbanisation, l'augmentation de la population des villes a été de pair avec des tentatives de garantir l'approvisionnement des consommateurs. De plus en plus nombreux à être abrités derrière les murailles des villes, leurs habitants étaient fragilisés par leur dépendance vis-à-vis des flux imparfaitement maîtrisés qui permettaient de les nourrir⁷.

A partir des XII^e-XIII^e siècles (selon les lieux et les situations), une législation de plus en plus contraignante⁸ – à l'efficacité d'ailleurs discutée⁹ –, a vu le jour. Elle a atteint un nouveau niveau de sophistication et de détail dès le XIV^e siècle. Ces textes, de nature à la fois administrative et législative – la distinction a alors peu de poids, en ces périodes où le circonstanciel, le *ad hoc* et le durable se confondent souvent –, visaient à assurer un approvisionnement correct des villes, surtout en période de pénurie. Cette préoccupation était encore plus forte si elles étaient nichées dans un hinterland moins fertile, moins favorable ou moins étendu. Et cet enjeu était encore plus aigu si ces pôles urbains étaient en concurrence avec d'autres lieux de consommation susceptibles d'empiéter sur leur aire d'approvisionnement, comme ce fut le cas pour les républiques italiennes. Cette inflation législative allait souvent de pair avec la redistribution des pouvoirs au sein des villes, au moment où les élites

1900, Stockholm, Acta Universitatis Stockholmiensis, 2010. Il faut aussi noter que, dans certains cas, les citoyens pouvaient « sortir » de la ville, et aller s'approvisionner dans la ceinture « verte » ou dans la périphérie. On se référera par exemple, à ce sujet, au texte de Francesca PUCCI DONATI, dans ce volume.

⁶ Voir ainsi le panorama récent, pour la Flandre, de M. BOONE, « Les villes de Flandre et leurs campagnes : état de la question et pistes de recherches », in *I Paesaggi Agrari d'Europa (Secoli XIII-XV)*, Pistoia-Rome, Centro Italiano di studi di Storia e d'Arte, 2015, p. 513-536. Sur l'état de la propriété urbaine en Flandre, voir encore P. STABEL, « Het grondbezit van stedelingen op het platteland. Enkele bedenkingen bij het onderzoek in het graafschap Vlaanderen in de late middeleeuwen », *Handelingen van de geschied- en oudheidkundige kring van Oudenaarde*, 42, 2005, p. 11-30 et la synthèse de B. VAN BAVEL, P. VAN CRUYNINGEN et E. THOEN, « The Low Countries, 1000-1750 », in B. VAN BAVEL et R. HOYLE (éd.), *Social relations : property and power. Rural economy and society in North-western Europe, 500-2000*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 169-197, ici p. 175-176.

⁷ G. PINTO, « Food security, safety, and crises », in M. MONTANARI (éd.), *A Cultural History of Food in the Medieval Age*, Londres, 2012, p. 57-72.

⁸ Déjà pointée, de manière pionnière par H. PIRENNE, « Le consommateur au Moyen Age », in H. PIRENNE, *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1951, p. 532-534. Voir aussi le travail très stimulant de J.-P. DEVROEY, « Food and Politics », in M. MONTANARI (éd.), *A Cultural History of Food in the Medieval Age*, 2, p. 73-90.

⁹ A ce sujet, voir par exemple J. DAVIS, *Medieval Market Morality : Life, Law and Ethics in the English Marketplace, 1200-1500*, Cambridge [u.a.], Cambridge University Press, 2012, qui nourrit une vision pessimiste des possibilités de contrôle du marché urbain.

commerçantes et artisanales s'affirmaient de plus en plus contre les anciens pouvoirs « féodaux »¹⁰, voire contre les membres du « patriciat » qui, eux-mêmes, s'étaient approprié en partie les prérogatives de ces derniers. Cette floraison réglementaire avait aussi pour corollaire un contrôle accru de la qualité des denrées.

A la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne, les législations urbaines adoptent un profil plus spécialisé : les ordonnances ou édits relatifs à la qualité des denrées alimentaires deviennent (souvent) distincts des règlements relatifs aux flux d'approvisionnement. Mais, au départ, les sources présentaient un caractère mixte et cumulatif, et mélangeaient des considérations très diverses. Cette confusion des genres reste un de leurs aspects les plus surprenants pour l'observateur contemporain. Sous l'Ancien Régime, on peut distinguer deux dispositifs¹¹ qui rendaient possible le contrôle des denrées, que ce soit du point de vue qualitatif ou du point de vue de l'accès à la nourriture. Ces dispositifs consistaient en une gestion minutieuse du temps des échanges et en un contrôle strict de l'espace des transactions.

Le contrôle de l'espace¹² des transactions permettait de canaliser les flux de marchandises, en leur assignant un lieu spécifique dans lequel les échanges licites pouvaient seuls prendre place. Le but de ce contrôle « spatial » était multiple : en circonscrivant les zones dans lesquelles les marchandises circulaient, il permettait par exemple de limiter les nuisances publiques. Ces dernières étaient de natures diverses, et touchaient la circulation d'animaux et leur abattage ; ainsi il était fréquent de délimiter les espaces où les bêtes pouvaient être regroupées vivantes, et courant d'assigner des halles closes ou couvertes pour leur débitage au détail et leur revente¹³. Dans l'espace méditerranéen, il était même habituel que deux bâtiments distincts accueillent la découpe et la vente de viande, en fonction du statut économique des produits vendus. Ces dispositions, naturellement, limitaient les odeurs, l'écoulement de sang en plein air, les bruits désagréables (cris des bêtes abattues) qui dérangaient

¹⁰ Par exemple, dans une littérature pléthorique, voir l'exposé général de M. BOONE, *A la recherche d'une modernité civique. La société urbaine des anciens Pays-Bas au bas Moyen Age*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2010.

¹¹ Voir J. DAVIS, *Medieval Market Morality*, *op. cit.* On trouvera beaucoup d'idées stimulantes dans l'article de synthèse de P. STABEL, « Markets and retail in the cities of the late Medieval Low Countries. Economic networks and socio-cultural display », in S. CAVACIOCCHI (éd.), *Fiere e mercati nella integrazione delle economie europee, secoli 13-18*, Florence, Le Monnier, 2001, p. 797-817.

¹² Sur les interactions entre espaces urbains et échanges économiques, on ira voir A. GROHMANN (éd.), *Spazio urbano e organizzazione economica nell'Europa Medievale*, Naples, Annali Della Facoltà Di Scienze Politiche, 1994.

¹³ Il y a de nombreuses études sur la viande, et sur le statut déprécié des bouchers, en raison des tabous et de l'impureté du sang. On se référera par exemple aux travaux récents de B. DESCAMPS, « De l'étable à l'étal : Les circuits d'approvisionnement en Viande à Paris à la fin du Moyen Age », in *Alimentar la ciudad en la Edad Media*, *op. cit.*, p. 333-350. Sur le profil social des bouchers, dans le contexte bruxellois, C. DELIGNE, C. BILLEN et D. KUSMAN, « Les bouchers bruxellois au bas Moyen Age. Profils d'entrepreneurs », in S. JAUMAIN et K. BERTRAMS (éd.), *Patrons, gens d'affaires et banquiers, hommages à Ginette Kurgan-van Henterijk*, Bruxelles, Le livre Timperman, 2004, p. 69-92.

ainsi moins les habitants¹⁴. Elles permettaient aussi de ne pas mélanger des publics d'acheteurs au standing très différent, en créant une « ségrégation sociale » sans doute jugée de bon aloi par les élites. Les mêmes restrictions spatiales s'appliquaient aux autres denrées incommodes, comme le poisson. Par ailleurs, cette concentration permettait d'assurer un contrôle plus efficace, car l'espace des transactions était fortement resserré. Elle facilitait la mission des officiers chargés du contrôle de la qualité, qui pouvaient inspecter la bonne tenue sanitaire des produits échangés.

La concentration de produits de même nature dans un espace relativement confiné favorisait surtout le contrôle mutuel des acteurs, à même de se surveiller réciproquement et, dans certains contextes, de dénoncer des fraudes ou des jeux sur les prix, par exemple si ces derniers dérogeaient aux barèmes et standards du métier. C'est ce qui explique l'interdiction – ou plutôt la limitation –, des transactions qui peuvent être opérées dans le secret, à l'intérieur d'une boutique ou au domicile d'un vendeur. Le passage du « marché public » à l'échoppe, à l'atelier, à l'auberge, où les échanges pouvaient prendre place dans un espace confiné et donc « secret » est, en soi, un objet d'histoire¹⁵, car il contrevient aux principes de contrôle social appliqué au marché « officiel et ouvert ». En témoignent aussi les efforts pour intégrer à l'aire des transactions surveillées toute une économie informelle¹⁶ – vente clandestine de repas préparés, revente de déchets alimentaires –, qui échappait à la fiscalité publique et au contrôle sanitaire. Ce marché informel est par définition difficilement saisissable ou marginal. Il est la somme des efforts pour échapper à l'effet centripète des places de marchés organisées, pour se déployer dans la sphère du privé, en périphérie...

L'idée de publicité des échanges est donc une forme de garantie de l'honnêteté des transactions, qui assure leur régularité¹⁷. Elle est aussi liée à l'émergence d'une fiscalité urbaine dont les contours se définissent précisément au même moment. Le rassemblement des acteurs du marché dans un même lieu (place centrale, ou souvent plusieurs places ; quai où sont débarquées des marchandises transportées par voie fluviale, comme du vin ou du sel), permettait l'acquittement de droits de passage, d'étals ou de redevances diverses aux autorités compétentes¹⁸. Un des ressorts de la fiscalité

¹⁴ L'ouvrage de référence sur le rapport sanitaire à la nourriture est M. FERRIÈRES, *Histoire des peurs alimentaires : du Moyen Âge à l'aube du XX^e siècle*, Paris, Points, 2006. Sur la sécurité alimentaire, voir aussi G. PINTO, « Food Security », in M. MONTANARI (éd.), *A Cultural History of Food in the Medieval Age*, Londres, 2012, p. 57-72.

¹⁵ Voir l'ouvrage de B. BLONDÉ *et al.*, *Buyers and Sellers. Retail Circuits and Practices in Medieval and Early Modern Europe*, Turnhout, Brepols, 2006, avec de très belles contributions sur les espaces anglais, flamands, pour la période médiévale et moderne.

¹⁶ Voir ainsi *Il commercio al minuto. Domanda e offerta tra Economia formale e Informale*, Florence, 2015.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Il est impossible d'offrir ici un aperçu de l'étendue des droits divers perçus sur l'exercice de l'activité marchande dans les villes. On peut trouver des taxes pesant sur le passage des bêtes ou denrées passant sur les ponts, déchargées sur des quais, perçus aux portes de la ville, sur les étals, etc. On trouve aussi des taxes spécifiques sur certains produits, comme le vin et/ou la bière, principalement étrangers. Pour l'Angleterre, voir par exemple J. MASSCHAELE, « Toll and Trade in Medieval England », in L. D. ARMSTRONG (éd.), *Money, Markets and Trade in Later Medieval Europe. Essays John H. A. Munro*, Leiden [u.a.], 2007, p. 146-183. Pour un

médiévale et moderne sera le prélèvement sur les échanges transactionnels, dans une période où la définition de l'assiette fiscale, à même de financer les infrastructures collectives (fortifications urbaines ; chaussées), est très débattue¹⁹. Ces controverses reflètent évidemment les intérêts spécifiques des pouvoirs à même de choisir les orientations particulières de la perception²⁰. L'impôt indirect est privilégié²¹, passant par les droits levés sur certaines denrées (notamment la vente de vin étranger), qui pouvaient aussi servir à payer des amendes assignées à une collectivité urbaine. Ces collectes sont grandement facilitées par l'exposition et la vente des produits dans des lieux spécifiques qui leur sont assignés : par exemple, sur les débarcadères d'un cours d'eau, où les denrées doivent accomplir un « stage » courant de plusieurs heures à plusieurs jours avant d'être revendues.

En somme, on observe une fragmentation (qui est toutefois le contraire de l'anarchie) et une spécialisation (au moins temporaire) de l'espace des échanges, qui dépend des fonctionnalités du marché (de gros, de détail), des denrées y échangées et des publics visés, que l'on peut vouloir séparer²². Dans certains cas, cette logique de fragmentation sociale est niée : la concentration spatiale peut aussi marquer la volonté de massifier les volumes et de casser les prix : à Venise, le blé « public » (annone), revendu aux pauvres (aussi sous forme de farine), était stocké dans le même bâtiment que le blé et les grains de meilleure tenue rachetés aux marchands se dirigeant vers la ville. Cette interpénétration était volontaire, comme le souligne Fabien Faugeron, car elle permet de « fondre des marchés » différents et facilite la baisse de prix potentiellement spéculatifs dans une ville exposée à la pénurie par sa situation géographique peu favorable²³.

L'organisation spatiale du marché dépend bien sûr de contraintes urbanistiques lourdes : au moins dans certains cas, depuis la fin du haut Moyen Age, la croissance souvent non planifiée des villes nécessite des mesures radicales pour permettre à l'activité marchande de s'exercer, dans la mesure où il y a une concurrence entre l'extension du bâti et l'espace marchand. Ceci implique parfois des mesures radicales :

aperçu général, voir par exemple F. GARNIER, « Fiscalité et finance médiévales : un état de la recherche », *Revue historique de droit français et étranger*, 86, 2008, p. 443-452.

¹⁹ Une partie du produit des taxes peut ainsi être levée pour être affectée à la construction de murailles ou de chaussées urbaines. A l'époque moderne, le « chausséage » prélevé en de nombreux endroits permet – théoriquement du moins – l'entretien des infrastructures routières.

²⁰ Voir ainsi S. CAVACIOCCHI (éd.), *La fiscalità nell'economia europea scc. XIII-XVIII, Atti della Trentanovesima Settimana di Studi (20-26 aprile 2007)*, Florence, Firenze University Press, 2008 ; D. MENJOT, « Politiques et stratégies financières des élites urbaines aux derniers siècles du Moyen Age : quelques questions et perspectives de recherche », in A. AGUIAR ANDRADE et A. MILLÁN DA COSTA (éd.), *La ville médiévale en débat, Colloque de Lisbonne, 2010*, Lisbonne, 2013, p. 89-106.

²¹ M. BOONE, « Systèmes fiscaux dans les principautés à forte urbanisation des Pays-Bas Méridionaux (Flandre, Brabant, Hainaut, Pays de Liège) au Bas Moyen Age (XIV^e-XVI^e siècle) », in S. CAVACIOCCHI (éd.), *La fiscalità nell'economia europea scc. XIII-XVIII, op. cit.*, p. 657-684.

²² Cette fragmentation est souvent encore perceptible dans la toponymie actuelle, comme en témoigne par exemple le cas de Bruxelles.

²³ Voir le texte de Fabien FAUGERON dans ce volume.

déplacement ou élargissement des places où se tenaient les marchés à l'origine²⁴ – souvent nichés à l'ombre des églises et des cathédrales –, conflit pour l'occupation de lieux auparavant affectés à des activités communes... Parfois, les places marchandes naissent, quasiment *ex nihilo*, dans une bourgade rurale. Les espaces marchands pouvaient ainsi être très confinés, ou très larges. Encore ne faut-il pas tirer de conclusions hâtives sur ce que ce caractère spacieux nous apprend exactement : lorsqu'elles étaient à la fois neuves et très étendues, les places du marché témoignaient peut-être autant de l'optimisme nourri quant à leur attractivité future, que de leur état de fréquentation réel²⁵. On voudrait aller plus loin, mais les études comparées manquent encore : l'étude du marché comme espace « physique », qui rassemblerait les archéologues, historiens des villes et de l'économie, est un territoire largement en friche²⁶ ou limité à des cas singuliers, même si des travaux synthétiques existent parfois, comme en Flandre²⁷. Là, des exemples ponctuels, mais très significatifs, montrent que la création de places publiques et d'espaces marchands a pu nécessiter des efforts considérables, absents des textes, mais que l'archéologie peut dégager. A Gand, par exemple, on note dès le XIII^e siècle l'arasement de reliefs irréguliers, le détournement de cours d'eau, la destruction du bâti pour creuser des espaces ouverts propices à l'activité marchande²⁸. Ces travaux lourds supposent des moyens et une coordination des interventions entre différents niveaux de pouvoir (seigneuriaux, élites urbaines et parties affectées par les destructions) aptes à aplanir de potentiels conflits d'intérêts.

Enfin, on ne peut manquer de signaler que le marché, comme espace ouvert et fréquenté, est une des occurrences particulières d'un type générique et ambigu, la « place » publique. Celle-ci a été étudiée sous l'angle de la communication politique, en écho aux théories sur « l'espace public » (au sens abstrait du terme, emprunté à Jürgen Habermas), c'est-à-dire un lieu de délibération et d'expression d'un (contre-) pouvoir²⁹. Un même lieu peut cumuler ces fonctions symboliques avec d'autres

²⁴ Voir P. STABEL, *Markets and retail*, *op. cit.*, p. 798.

²⁵ Voir ainsi J. MASSCHAELE, « The Public Space of the Marketplace in Medieval England », *Speculum*, 77, 2002, p. 383-421.

²⁶ *Ibid.*, p. 390.

²⁷ Voir ainsi M.-Chr. LALEMAN, « Espaces publics dans les villes flamandes au Moyen Age : l'apport de l'archéologie urbaine », in M. BOONE et P. STABEL (éd.), *Shaping Urban Identity in Late Medieval Europe*, Leuven [u.a.], 2000, p. 25-41.

²⁸ M.-Chr. LALEMAN, « Espaces publics dans les villes flamandes au Moyen Age : l'apport de l'archéologie urbaine », *op. cit.*, p. 28, qui cite les travaux affectant le marché aux grains à Gand, au XIII^e siècle, et des entreprises similaires à Lille. Voir encore au même moment, à Gand également, la création du Vrijdag Markt, à la place de logements existant depuis le XI^e siècle, arasés pour l'occasion.

²⁹ Voir déjà J. MASSCHAELE, « The Public Space... », *op. cit.* ; voir encore, sur la « place », L. BAUDOUX-ROUSSEAU *et al.*, *La place publique urbaine. Du Moyen Age à nos jours*, Arras, Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 2007 et sur la notion abstraite d'espace public et sa pertinence pour le Moyen Age et l'époque moderne, P. BOUCHERON et N. OFFENSTADT (éd.), *L'espace public au Moyen Age*, Paris, Presses universitaires de France, 2011. Voir aussi M. BOONE, « Markets, Squares, Streets : Urban Space, a Tool for Cultural Exchange », in D. CALABI (éd.), *Cultural Exchange in Early Modern Europe* 2, Cambridge [u.a.], Cambridge University Press, 2007, p. 227-253.

affectations ; il peut être à la fois l'espace du marché et un terrain d'affirmation politique et sociale, pour des groupes rivaux³⁰ qui se partagent ou se disputent la souveraineté sur la ville. Beaucoup d'aménagements urbains semblent répondre à ces enjeux parfois contradictoires. L'exemple de la *Plaetse* gantoise montre que plusieurs grands espaces ouverts pouvaient être exclusivement réservés à des manifestations de la puissance politique, à l'exclusion de toute activité économique. Tout ramener à cette dernière est sans aucun doute réducteur. De la même manière, si l'aménagement de certains greniers urbains, à Florence comme à Londres, a pu répondre à des situations de crises ponctuelles, en permettant le stockage de grain en vue de sa redistribution (en 1336, à Florence, et en 1439, à Londres), il est évident que le caractère spectaculaire des édifices construits participait aussi de l'affirmation du statut des élites urbaines. Dans le cas du Leadenhall londonien, l'édifice perdra rapidement son statut de réserve frumentaire, pour devenir un lieu abritant les marchands étrangers à la ville, dont l'activité était ainsi divertie des places publiques, peut-être pour en libérer (dégorger ?) l'accès et en rendre la fréquentation plus honorable³¹.

Variables affectant les flux de denrées et de personnes : contrôle du temps

L'autre important niveau d'action sur les flux du marché, solidaire du contrôle de l'espace, passait par la gestion des temps de la revente et de l'achat³². Pour des denrées spécifiques, et à des moments déterminés de la semaine ou de l'année, la revente ou l'achat de certains produits alimentaires étaient réservés à des publics identifiés, en général des habitants de la ville. Une analyse rapide des déterminants de ces limitations suggère que le but de ces dispositions était d'éviter l'achat massif des biens proposés à la vente par les accapareurs et regratiers, qui pouvaient ensuite spéculer en proposant au détail, à un prix plus élevé, les denrées achetées en gros³³. L'historiographie interprète donc ces mesures en postulant qu'elles visaient un accès égalitaire et à un prix raisonnable aux denrées alimentaires. C'est sans aucun doute vrai, du moins dans

³⁰ Voir ainsi les remarques de M. BOONE, « Urban Space and Political Conflict in Late Medieval Flanders », *Journal of Interdisciplinary History*, 32/4, *The Productivity of Urban Space in Northern Europe*, printemps 2002, p. 621-640, qui cherche à échapper au primat des logiques économiques héritées d'Henri Pirenne.

³¹ Voir D. J. KEENE, « Crisis Management in London's Food Supply, 1250-1500 », in R. SOEIRO DE BRITO, B. DODD et Chr. DRUMMOND LIDDY (éd.), *Commercial activity, markets and entrepreneurs in the Middle Ages, Essays in honour of Richard Britnell*, Suffolk [u.a.], Woodbridge, 2011, p. 45-62, ici p. 55.

³² Voir à ce sujet A. WILKIN, « Time Constraints on Market Activity and the Balance of Power in Medieval Liège », *Continuity and Change*, 30, 2015, p. 315-340.

³³ Sur la distinction entre recoupeurs, qui achètent les céréales avant la fauche, les accapareurs, qui achètent tout le stock, sur le marché, voire même vont au-devant des marchands ou paysans, et les regratiers, qui spéculent sur l'évolution des cours et surtout participent au marché de seconde main de produits alimentaires parfois douteux, voir par exemple, Ph. DESAN, *L'imaginaire économique de la Renaissance*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2002, p. 90. Ces distinctions sémantiques, *a priori* bien nettes, se brouillent souvent, et les termes sont souvent pris l'un pour l'autre dans les sources et les travaux. Dans l'espace anglais, voir J. DAVIS, *Medieval Market Morality*, *op. cit.*, p. 117-120, 253-263, 323-330, 395-397, 433-440.

un certain nombre de cas. Mais plusieurs dispositions réglementaires reflètent aussi des intérêts particuliers, propres, selon les cas, aux vendeurs ou aux acheteurs. Ces intérêts sont souvent moins finement analysés par les historiens. Or, les régulations des périodes de vente avantageaient aussi certains groupes privilégiés de vendeurs : par exemple, dans les lieux où elles avaient la haute main, les élites ecclésiastiques. Ces dernières pouvaient s'octroyer de véritables monopoles temporaires pour liquider de manière préférentielle leurs stocks de grain, de vin ou de viande séchée. A Liège, par exemple, elles le faisaient par la réservation récurrente des heures les plus matinales, ou même par le *trust* de journées entières opportunément situées dans le calendrier (notamment en période de soudure, à un moment où les prix céréaliers étaient au plus haut)³⁴. Cette division temporelle marque aussi une spécialisation des activités : ainsi, à Venise, le commerce du poisson en gros et au détail était des négoce prenant place dans un même espace confiné (la halle), à des moments distincts, ou dans deux espaces différents³⁵, ce qui assurait une compartimentation assurément voulue entre ces deux niveaux d'intervention marchande.

Il est donc bien évident – mais c'est une évidence qu'il faut apparemment rappeler –, que la législation organisant les flux des denrées ne vise pas toujours l'intérêt général de manière indiscriminée ; elle est au contraire un reflet des forces politiques en présence et de la manière dont certains intérêts particuliers arrivent à traduire leur influence dans la législation. Et ceci, même si les corps politiques les plus influents régissant les cités médiévales ou modernes – comme le prouvent entre autres certains exemples italiens –, arrivaient aussi à faire passer au second plan leurs intérêts économiques, pour préserver la paix sociale, surtout en situation de pénurie alimentaire grave³⁶. Selon la circonstance, le thème du « commun profit », invoqué pour justifier l'adoption d'une législation relative à l'approvisionnement, peut donc avoir une portée générale réelle ou dissimuler des intérêts particuliers sous le masque du souci collectif. Plus subtilement encore, il arrive que les deux niveaux d'intervention s'entremêlent³⁷. Il serait faux, toutefois, de congédier la rhétorique morale d'encadrement du marché, qui ne doit pas pour la cause être sous-estimée. Elle était encore d'application dans certaines villes de la Renaissance, dans lesquelles le « libre-fonctionnement » du marché était parfois solidement bridé par des considérations morales³⁸ et un enjeu de gouvernement, au moins jusqu'au

³⁴ A. WILKIN, « Time Constraints... », *op. cit.*, qui cite encore d'autres exemples de ces législations. Voir encore L. ZYLBERGELD, « Le prix de céréales et du pain à Liège dans la première moitié du XIII^e siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 51, 1973, p. 271-332, 761-785, sur les périodes de « banvin », monopole institutionnel octroyé à l'évêque.

³⁵ Voir l'exemple des halles du Rialto et de Saint-Marc, in E. CROUZET-PAVAN, « Recherches sur les métiers d'une cité qui disparaît : Torcello (XIII^e-XIV^e siècles) », in P. LAMBRECHTS et J.-P. SOSSON (éd.), *Les Métiers au Moyen Age*, Louvain-la-Neuve, 1994, p. 75-97 et ici p. 84 et le texte de Fabien FAUGERON dans ce volume.

³⁶ L. PALERMO, *Sviluppo economico e società preindustriali : Cicli, strutture e congiunture in Europa dal medioevo alla prima età moderna*, Rome, 1997.

³⁷ Voir *supra*, et n. 2.

³⁸ Voir par exemple M. MARTINAT, *Le juste marché : le système annonaire romain aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rome, Ecole française de Rome, 2004.

XVIII^e siècle, ce qu'ont rappelé des historiens comme Steven Kaplan, Charles Tilly ou Edward P. Thompson tout au long de leurs travaux³⁹.

Les corps qui dirigent les villes d'Ancien Régime sont en somme obligés de composer pour atteindre des objectifs en partie contradictoires : il leur faut nourrir une population potentiellement exposée à la pénurie ou à la spéculation en garantissant l'afflux continu de denrées ; favoriser celui-ci tout en s'en servant comme une des assises de la perception fiscale, elle-même sujette à des arbitrages serrés, puisque le type de perception élu favorise ou défavorise des catégories socio-économiques différentes d'acheteurs ou vendeurs. Ces autorités ont bien sûr l'obligation de tenter de minimiser le caractère potentiellement anarchique de l'afflux temporaire d'acteurs extérieurs (acheteurs/ vendeurs) et de denrées inductrices de nuisances, tout en garantissant leurs objectifs de quantité et de variété. Elles doivent, enfin, composer avec des intérêts économiques potentiellement divergents : non seulement ceux des acheteurs et des vendeurs, mais aussi ceux des *insiders* et des *outsiders* : le marché alimentaire d'Ancien Régime doit veiller à ne pas heurter les prérogatives de certains groupes urbains organisés (métiers...), qui peuvent jouir de monopoles ou d'avantages exclusifs en matière de façon, de prix ou tout simplement d'exercice d'une activité. Cette situation monopolistique peut, dans certains cas, s'exercer au détriment des intérêts immédiats du consommateur qui aurait avantage à voir une plus grande quantité de produits affluer vers le centre urbain. Enfin, l'idéal d'abondance doit être mis en balance avec la qualité sanitaire des produits exposés⁴⁰ ; même pour une nourriture vile ou bon marché, les impératifs hygiéniques minimaux doivent être respectés – à moins d'embrasser les circuits clandestins ou les lieux de revente « déclassés », parfois géographiquement périphériques. Cet ensemble d'impératifs est, comme on le voit, riche de pierres d'achoppement potentielles qui opposent non seulement les « citains » et les *outsiders* ; ces lignes de division traversent les différents groupes urbains entre eux.

Cet équilibre subtil de gestion des flux alimentaires et humains doit enfin être analysé à l'aune d'une variable essentielle : la ville d'Ancien Régime n'a souvent qu'un champ d'action limité sur la « chaîne alimentaire » qui conduit du champ à « l'assiette », comme on l'écrirait aujourd'hui. L'espace urbain se situe en aval, au niveau de la transformation finale du produit ou de sa consommation, et a relativement peu d'emprise sur ce qui précède ces niveaux⁴¹. Dans certains cas, comme dans les villes-républiques italiennes ou en Flandre, l'espace urbain se projette en dehors de lui-même, pour diriger ou contraindre l'approvisionnement, en imposant des pactes aux villes secondaires ou aux campagnes, ou des droits d'étape aux vendeurs⁴².

³⁹ Voir par exemple S. KAPLAN, *Bread, politics and political economy in the reign of Louis XV*, 2 vol., La Haye, 1976 ; E. P. THOMPSON, « The moral economy of the English crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, 50, 1971, p. 76-136 ; C. TILLY, « Food supply and public order in Modern Europe », in C. TILLY (éd.), *The formation of national states in Western Europe*, Princeton, 1975, p. 380-455.

⁴⁰ Voir M. FERRIÈRES, *Histoire des peurs alimentaires...*, *op. cit.*

⁴¹ A ce sujet, J. DAVIS, *Medieval Market Morality*, *op. cit.*, p. 62.

⁴² Sur le droit d'étape en Flandre, voir le travail classique de G. BIGWOOD, « Gand et la circulation des grains en Flandre, du XIV^e au XVIII^e siècle », *Vierteljahrschrift für Sozial-*

Certaines villes, comme Londres, idéalement située sur la Tamise, et donc apte à capter une bonne part de la production rurale, arrivent au contraire à garantir leur approvisionnement sans avoir recours à des mesures coercitives récurrentes⁴³. Le niveau de fragmentation politique est évidemment un facteur fondamental à prendre en compte : la détermination d'une circulation alimentaire à large ou moyenne échelle ne s'opère pas de la même manière dans un royaume plus ou moins unifié et dans un espace segmenté en une myriade de principautés, villes-libres, républiques... *In fine*, les contrôles du temps et de l'espace du marché (péri)-urbain sont les variables sur lesquelles les cités sont le plus à même d'influer de manière immédiate, si du moins leur fait défaut une puissance politique qui leur permettrait de contraindre directement leur hinterland ; ou si elles ne peuvent s'appuyer sur des pouvoirs supérieurs à même d'imposer une régulation (inter)-régionale balançant les intérêts et courants économiques concurrents.

Le difficile contrôle de la qualité

La garantie du « bien manger en ville » pose d'autres questions pratiques difficiles, cette fois relatives au contrôle législatif. L'organisation et l'effectivité du contrôle alimentaire soulèvent ainsi des enjeux d'organisation essentiels⁴⁴ : quel doit-être le niveau de responsabilisation des acteurs commerciaux ? A qui confier la gestion effective de la surveillance des transactions ? Bien avant l'émergence des laboratoires d'analyse, la segmentation et la spécialisation des missions⁴⁵ attachées à la police et à l'organisation du marché sont une réponse à certains risques que l'on pouvait encourir, lorsque les mêmes personnes jugeaient de toutes les infractions concernant le poids, la fraude, la qualité hygiénique des denrées. Si ces acteurs étaient, peu ou prou, intéressés directement aux transactions opérées – par exemple, s'ils émargeaient auparavant au métier qu'ils étaient appelés à contrôler –, les conflits d'intérêt n'étaient pas loin.

De surcroît, le marché urbain, surtout dans les espaces plus confinés, n'était pas non plus anonyme et ne fonctionnait pas selon les règles des échanges « purement » économiques contemporains. Les interactions sociales y sont présentes

und Wirtschaftsgeschichte, 4, 1906, p. 397-460. Pour les petites villes, voir P. STABEL, *Dwarfs among Giants. The Flemish Urban Network in the Late Middle Ages*, Leuven [u.a.], 1997. Sur la compétition générée par ce droit d'étape notamment, voir aussi M. HOWELL et M. BOONE, « Becoming early modern in the late medieval Low Countries. Ghent and Douai in the late middle-ages », *Urban History*, 23, 1996, p. 300-324. Sur l'Italie, il y a une littérature abondante. Voir notamment G. PINTO, *Città e spazi economici nell'Italia comunale*, Bologne, CLUEB, 1996 ; R. MUCCIARELLI, G. PICCINI, G. PINTO (éd.), *La costruzione del dominio cittadino sulle campagne : Italia centro-settentrionale, secoli 12.-14*, Sienne, Protagon, 2009.

⁴³ Voir ainsi, sur le contraste entre Londres et les exemples flamands et italiens précités, D. J. KEENE, « Crisis Management... », *op. cit.*, p. 47.

⁴⁴ Pour une vision pessimiste du contrôle alimentaire, voir J. DAVIS, *Medieval Market Morality*, *op. cit.*, p. 182-183 ; P. STABEL, « Markets and Retail... », *op. cit.*, p. 808-809.

⁴⁵ A ce sujet, on lira avec intérêt les intéressantes remarques relatives à la segmentation du contrôle, et à la spécificité des talents requis, dans le travail de B. LAURIOUX, « L'expertise en matière d'alimentation au Moyen Age. Problèmes, méthodes et perspectives », in Cl. DENJEAN et L. FELLER (éd.), *Expertise et valeur des choses au Moyen Age. 1. Le besoin d'expertise*, Madrid, 2013, p. 19-35.

(déterminantes ?) et influaient sur les arbitrages et transactions entre acheteurs, vendeurs et contrôleurs. Encore une fois, la composante spatiale, concentrant les biens et produits, y compris les plus fragiles et sensibles, dans un lieu de contrôle mutuel, au regard de tous, est une variable spécifique qui évite théoriquement la fraude et limite les effets de la concussion⁴⁶.

L'organisation des flux alimentaires est, enfin, inséparable du problème de la nature du régime alimentaire et des pratiques de distinction sociale⁴⁷. Les mesures de contrôle de la qualité, voire celles régissant les flux d'approvisionnement (notamment les dispositions de contrôle du temps de la vente) abondent en clauses parfois très précises relatives à certains produits élitaires. Le contrôle du marché alimentaire ne s'exerce pas qu'au bénéfice du plus grand nombre ; si qualité et flux sont canalisés pour assurer un accès à certains produits de première nécessité, les réglementations sont aussi, et même souvent très détaillées, avec pour objectif de protéger le consommateur aisé, par exemple lorsqu'elles fourmillent de dispositions sur la qualité des volailles de prix ou de gibiers rares, surtout à plumes. En toile de fond, se pose la question de la spécificité du régime alimentaire urbain : dès le Moyen Age, certaines places centrales étaient un lieu particulier de convergence pour des produits très particuliers, très rares et de grand prestige symbolique. La ville était un espace où des régimes alimentaires particulièrement différenciés pouvaient coexister, et être adoptés par des populations très différentes⁴⁸ : il y avait bien une « ségrégation alimentaire », pour reprendre l'expression de Marc Bloch. Elle se traduit dans l'espace des échanges (marchés centraux de nature différente ; périphérie) et même dans le temps des échanges : les miséreux se procurent les invendus, les restes et déchets, en fin de journée, à la tombée du soir, à vil prix ou sous forme de dons. Rien de très différent, en somme, de ce que l'on peut constater dans certaines grandes villes contemporaines, malgré les évolutions importantes qui ont affecté le rapport à l'alimentation depuis le XIX^e siècle.

Cet inventaire non exhaustif d'interrogations est très riche ; le lecteur comprendra facilement que les communications ici rassemblées n'avaient pas la prétention de les

⁴⁶ Sur la question de la publicité des échanges, pivot fondamental du marché d'Ancien Régime, voir les remarques anciennes, mais toujours pertinentes, exprimées par M. BATESON, *Borough Customs*, Londres, 1906, vol. 2, p. lxxviii-lxxvii. On ira aussi voir les (très générales et assez abstraites) remarques sur le marché médiéval et moderne dans l'ouvrage de J.-C. AGNEW, *The Market and the Theater in Anglo-American Thought, 1550-1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

⁴⁷ Sur ce sujet, voir par exemple B. LAURIOUX, « Distinction et Alimentation à la fin du Moyen Age », in J.-P. GENET, *Marquer la prééminence sociale. Actes de la conférence organisée à Palerme en 2011 par SAS en collaboration avec l'Ecole française de Rome et l'Université de Palerme*, Paris, 2014, p. 323-346.

⁴⁸ Voir le travail de M. BLOCH, « La ségrégation alimentaire dans la France ancienne », *L'encyclopédie française*, Paris, 1956, t. 14, ch. 5. Voir encore, par exemple, A. RUCQUOI, « Alimentation des riches, alimentation des pauvres dans une ville castillane au XV^e siècle », in *Manger et boire au Moyen Age. Actes du Colloque de Nice (15-17 octobre 1982)*, 1 : *Aliments et Société*, Paris, 1984, p. 297-312 ; M. MONTANARI, « Cucina Povera, Cucina Ricca », *Quaderni Medievali*, 52, 2001, p. 95-105. Sur l'accès à la nourriture et le régime alimentaire des moins favorisés, A. BÉROUJON, *Peuples et pauvres des villes dans la France moderne : de la Renaissance à la Révolution*, Paris, 2014.

épuiser ; parfois, elles les embrassent toutes ; souvent, elle n'en détaillaient qu'un aspect spécifique. Le travail pourra être prolongé par des investigations complémentaires nombreuses. Les éditeurs espèrent toutefois que l'angle particulier d'analyse adopté ici, qui rompt avec certains cloisonnements disciplinaires et chronologiques encore trop prégnants, sera fécond et suscitera des réflexions complémentaires articulées sur les dynamiques solidaires d'approvisionnement et d'organisation matérielle de l'espace et du temps des échanges. La notion polysémique de « marché » s'étage subtilement⁴⁹, en de multiples nuances qui vont du lieu circonscrit dans sa matérialité, sa surface et qui est soumis à certaines logiques économiques bridées en fonction d'intérêts politiques et sociaux. Insensiblement (?), ces nuances courent jusqu'à l'abstraction du « marché théorique » contemporain. Il faudra certainement plus d'un chercheur pour épuiser ces gradations, ces inflexions ou ces ruptures que masque l'emploi tout sauf univoque du vocable de « marché », qui est un curieux trait d'union entre des ordres transactionnels, sociaux et spatiaux qui ne se chevauchent pas toujours.

⁴⁹ Voir par exemple Fr. BAYARD, P. FRIDENSON et A. RIGAUDIÈRE, *Genèse des marchés*, Paris, 2015.



Liste des contributeurs

Anneleen ARNOUT	Institute for Historical, Literary and Cultural Studies, Radboud University, Nijmegen
Martin BRUEGEL	INRA – Centre Maurice Halbwachs (CNRS/EHESS/ENS)
Antonella CAMPANINI	Università degli Studi di Scienze Gastronomiche (Pollenzo, Bra, Italia)
James DAVIS	School of History, Anthropology, Philosophy and Politics, Queen’s University Belfast
Fabien FAUGERON	Histoire du Moyen Age, Sorbonne Université
Arnaud KNAEPEN	UR SOCIAMM (Sociétés anciennes, médiévales et modernes), Université libre de Bruxelles
Anne LANNOYE	Archives de la Ville de Bruxelles
Christophe LOIR	UR SOCIAMM (Sociétés anciennes, médiévales et modernes), Université libre de Bruxelles
Isabelle PARMENTIER	PolleN (Pôle d’histoire et de sociologie environnementales), Université de Namur
Francesca PUCCI DONATI	Dipartimento di Storia, culture, civiltà, Università di Bologna
Patrick RAMBOURG	Laboratoire ICT (Identités Cultures Territoires / EA 337), Université Paris 7 Denis Diderot
Peter SCHOLLIERS	FOST (Social & Cultural Food studies), Vrije Universiteit Brussel

Isabelle THEILLER	Laboratoire Framespa (CNRS UMR 5136) – Terrae, Université Toulouse Jean Jaurès
Alexis WILKIN	UR SOCIAMM (Sociétés anciennes, médiévales et modernes), Université libre de Bruxelles
Jean-Pierre WILLIOT	EA 6298, Cethis – Université de Tours

Table des matières

Les marchés et les pratiques alimentaires en ville, du Moyen Age au XIX ^e siècle : remarques introductives Isabelle PARMENTIER.....	7
Ravitaillement en céréales et marché urbain à Bologne au XIII ^e siècle Francesca PUCCI DONATI.....	13
Qualités sous contrôle sur le marché de Bologne (XIII ^e -XVI ^e siècles) Antonella CAMPANINI	27
« Une continuelle foire annuelle » : aménagement, accès et circuits commerciaux du marché vénitien de Rialto à la fin du Moyen Age Fabien FAUGERON.....	41
Bien manger dans le Paris de la fin du Moyen Age : de la nécessaire nourriture à la bonne nourriture Patrick RAMBOURG	53
Etrangers et outsiders dans les marchés alimentaires de l'Angleterre du bas Moyen Age James DAVIS.....	67
Les « <i>frequentans</i> » des marchés hebdomadaires normands à la fin du Moyen Age Isabelle THEILLER	83
Marchés et circulation à Bruxelles au XVIII ^e siècle Anne LANNOYE.....	97

Couvert ou en plein air ? Tradition et innovation dans le domaine des marchés bruxellois au XIX ^e siècle Anneleen ARNOUT.....	123
Le wagon, la charrette et le panier : ravitailler les Halles de Paris au XIX ^e siècle Jean-Pierre WILLIOT.....	141
Entre public et privé : imaginer la sécurité alimentaire à Bruxelles au début du XIX ^e siècle Peter SCHOLLIERS.....	155
Congrus ? Incongrus ? Portions et repas pris hors domicile à Paris en 1900 en milieu modeste Martin BRUEGEL.....	167
Organiser l’approvisionnement urbain : gestion des flux alimentaires, régulation des espaces d’échanges. Quelques réflexions en guise de conclusion Alexis WILKIN.....	191
Liste des auteurs.....	205